



# RAPPORT DES ADMINISTRATEURS A LEUR COLLECTIVITE

## Exercice 2024

### ◎ Contexte

Conformément à l'article L. 1524-5<sup>1</sup> du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant le Comité Syndical du SMADAIT par les membres du conseil d'administration de la société représentant la collectivité ou le groupement de collectivités actionnaire au sein de la SET Aménagement. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

### ◎ Commentaire

L'article D.1524-7 du CGCT prévoit que les informations demandées au titre du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code. Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

### ◎ Précision sur le secret des affaires

Par application de l'article L.151-1 du code de commerce, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

- elle n'est pas, en elle-même ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité ;
- elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret ;
- elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

### ◎ Précision sur la notion d'informations confidentielles

Conformément aux articles L.225-37 (conseil d'administration) et L.225-92 (conseil de surveillance/directoire) du code de commerce, les administrateurs ou les membres du conseil du surveillance et membres du directoire sont tenus à la discréction concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

---

<sup>1</sup> L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

## Table des matières

1- PRESENTATION DE L'EPL .....	3
2- PRINCIPALES ACTIVITES, OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE ET SITUATION FINANCIERE DE L'EPL .....	7
3- ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITE OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE ET L'EPL	10
4- ETAT DES PARTICIPATIONS – SITUATION DU GROUPE .....	11
Néant.....	11
5- EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNEE .....	11
6- BILAN DE GOUVERNANCE .....	12

---

## 1- PRÉSENTATION DE L'EPL

### ◎ Informations générales

<b>Dénomination</b>	Société d'Equipement de la Touraine Aménagement dite SET Aménagement
<b>Date de création</b>	02 avril 2024
<b>Adresse du siège social</b>	40 rue James Watt 37200 TOURS
<b>Organisation de la gouvernance</b>	Conseil d'administration
<b>Nom du Président du conseil d'administration</b>	Monsieur Franck CHARTIER
<b>Nom du Directeur général</b>	Monsieur Clément MIGNET jusqu'au 31/10/2024 Madame Isabelle CARRON depuis
<b>Nombre de salariés (exercice 2024)</b>	Néant

### ◎ Historique

- ⇒ 12 mars 2024 : Signature des statuts de la SPL avec 15 actionnaires et un capital de 1.196.500 €.
- ⇒ Septembre 2024 : Entrée de sept nouvelles collectivités par transfert d'actions du Département.
- ⇒ Novembre 2024 : Entrée d'une nouvelle collectivité par transfert d'actions de TMVL.

### ◎ Objet social – Domaines d'activité

La Société a pour objet d'intervenir pour toutes actions nécessaires au développement des territoires d'Indre-et-Loire.

A cet effet, la société pourra réaliser :

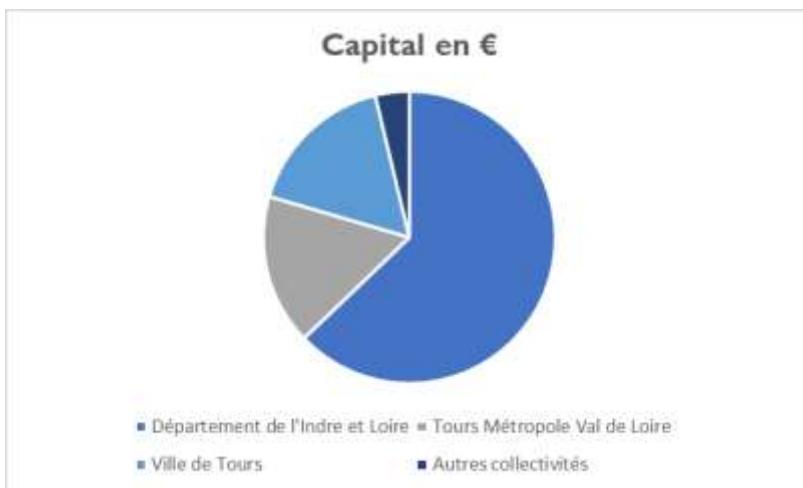
- ⇒ Toute opération d'aménagement foncier à vocation d'habitat et/ou économique, au sens notamment de l'article L300-I du Code de l'Urbanisme ;
- ⇒ Toute action et opération de restauration immobilière et action sur les quartiers dégradés ;
- ⇒ Toute étude, construction, gestion, rénovation, réhabilitation ou entretien d'équipements d'infrastructure et de superstructure ;
- ⇒ Toute étude, construction, gestion, rénovation, réhabilitation ou entretien d'équipements publics et d'immeubles ou parties d'immeubles à usage d'habitations, industriel, commercial, artisanal, de bureaux ou à vocation d'intérêt général, notamment dans le domaine de l'éducation, de l'économie locale, du tourisme, de la santé, des espaces naturels, de l'action sociale, de la culture, des sports et des loisirs...
- ⇒ Toute action ou opération d'aménagement au sens du Code de l'urbanisme, notamment de son article L.300-1.

Pour toute action ou opération d'aménagement et de construction, la SPL favorisera la transition énergétique, en améliorant les performances énergétiques des opérations ou en réalisant des installations destinées à la production et à la vente d'énergie d'origine renouvelable.

La Société se dote de tous moyens, passe tous contrats et se procure toutes garanties lui permettant d'assumer dans les meilleures conditions techniques, financières et sociales, les missions qui lui sont confiées par les actionnaires.

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire.

### ◎ Répartition du capital social



### ◎ Gouvernance

#### ⇒ Composition du Conseil d'administration :

Collectivités	NOM	Prénom	Membre du CA	Date de nomination
Département d'Indre et Loire	CHARTIER	Franck	Président	10/11/2023
Département d'Indre et Loire	DARNET-MALAQUIN	Barbara	Administrateur	10/11/2023
Département d'Indre et Loire	THIEUX	Laurent	Administrateur	10/11/2023
Département d'Indre et Loire	GALLAND	Geneviève	Administrateur	16/02/2024
Département d'Indre et Loire	LEBRETON	Olivier	Administrateur	16/02/2024
Département d'Indre et Loire	ANCEAU	Alain	Administrateur	16/02/2024
Tours Métropole Val de Loire	COULON	Thibault	Administrateur	11/12/2023
Tours Métropole Val de Loire	GOBLET	Aude	Administrateur	11/12/2023
Ville de Tours	HEMME	Florian	Administrateur	09/10/2023
Ville de Tours	DÉSIRÉ	Anne	Administrateur	09/10/2023
Communauté de Communes Touraine Est Vallées	MORETTE	Vincent	Administrateur	28/09/2023
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International	MICHAUD	Patrick	Administrateur	05/12/2023

Messieurs Morette et Michaud sont administrateurs représentant l'Assemblée spéciale des petits actionnaires.

➲ Composition de l'Assemblée Spéciale :

L'Assemblée Spéciale regroupe l'ensemble des collectivités actionnaires représentant chacune moins de 5% des actions.

Collectivités	NOM	Prénom	Date de nomination
Communauté de Communes Autour de Chenonceaux	BAYON DE NOYER	Anne	24/11/2023
Communauté de Communes du Castelrenaudais	LEPRINCE	Marc	18/10/2023
Communauté de Communes Loches Sud Touraine	HENAUT	Gérard	26/10/2023
Communauté de Communes Touraine Est Vallées	MORETTE	Vincent	28/09/2023
Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT	Xavier	31/10/2023
Communauté de Communes Touraine Val de Vienne	BRUNET	Thierry	29/01/2024
Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre	LOIZON	Eric	28/09/2023
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International	MICHAUD	Patrick	05/12/2023
Ville de Bléré	NEBEL	Fabien	01/02/2024
Ville de Montlouis	GARCERA	Claude	11/12/2023
Ville de Sainte-Catherine de Fierbois	PAGÉ	Jean-Michel	02/10/2023
Ville d'Avoine	LALOUETTE	Laurent	22/02/2024
Ville de Beaulieu-les-Loches	METADIER	Sophie	18/03/2024
Ville de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	LIAUDOIS	Jean-Michel	26/03/2024
Ville de Loches	ANGENAULT	Marc	15/03/2024
Ville de Marigny-Marmande	FOUQUET	Claudy	22/04/2024
Ville de Saint-Pierre des Corps	CONTE	Olivier	09/10/2024
Ville de Sepmes	REZEAU	Régine	20/02/2024
Ville de Veigné	MICHAUD	Patrick	27/09/2024

⇒ Les Représentants à l'Assemblée Générale des actionnaires :

Collectivités	NOM	Prénom	Membre de l'AG	Date de nomination
Département d'Indre et Loire	CHARTIER	Franck	Président actionnaire	10/11/2023
Tours Métropole Val de Loire	COULON	Thibault	Actionnaire	11/12/2023
Ville de Tours	HEMME	Florian	Actionnaire	09/10/2023
Communauté de Communes Autour de Chenonceaux	BAYON DE NOYER	Anne	Actionnaire	24/11/2023
Communauté de Communes du Castelrenaudais	LEPRINCE	Marc	Actionnaire	18/10/2023
Communauté de Communes Loches Sud Touraine	HENAUT	Gérard	Actionnaire	26/10/2023
Communauté de Communes Touraine Est Vallées	MORETTE	Vincent	Actionnaire	28/09/2023
Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT	Xavier	Actionnaire	31/10/2023
Communauté de Communes Touraine Val de Vienne	BRUNET	Thierry	Actionnaire	29/01/2024
Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre	LOIZON	Eric	Actionnaire	28/09/2023
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International	MICHAUD	Patrick	Actionnaire	05/12/2023
Ville de Bléré	NEBEL	Fabien	Actionnaire	01/02/2024
Ville de Montlouis	GARCERA	Claude	Actionnaire	11/12/2023
Ville de Sainte-Catherine de Fierbois	PAGÉ	Jean-Michel	Actionnaire	02/10/2023
Ville d'Avoine	LALOUETTE	Laurent	Actionnaire	22/02/2024
Ville de Beaulieu-les-Loches	METADIER	Sophie	Actionnaire	18/03/2024
Ville de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	LIAUDOIS	Jean-Michel	Actionnaire	26/03/2024
Ville de Loches	ANGENAULT	Marc	Actionnaire	15/03/2024
Ville de Marigny-Marmande	FOUQUET	Claudy	Actionnaire	22/04/2024
Ville de Saint-Pierre des Corps	CONTE	Olivier	Actionnaire	09/10/2024
Ville de Sepmes	REZEAU	Régine	Actionnaire	20/02/2024
Ville de Veigné	MICHAUD	Patrick	Actionnaire	27/09/2024

## 2- PRINCIPALES ACTIVITES, OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE ET SITUATION FINANCIERE DE L'EPL

### ◎ Principales activités et opérations de l'année

- ⇒ L'activité de l'exercice 2024 a consisté en :
- ◎ L'installation et la mise en place de la gouvernance de la société
  - Le Conseil d'Administration de la société a tenu sa première réunion le 12 mars 2024 ; lors de cette première séance, la gouvernance de la société a été mise en place en désignant notamment : le Président du Conseil d'Administration, le Vice-Président, les membres du Comité Technique, le Directeur général.
- ◎ L'accueil de nouveaux actionnaires le 17 septembre 2024 :
  - Les villes d'Avoine, Beaulieu-les-Loches, La Chapelle Blanche Saint-Martin, Loches, Marigny-Marmande, Sepmes et Veigné,
  - La nomination d'un nouveau directeur général suite à la décision de Monsieur Clément Mignet de ne pas voir son mandat de directeur général de la SET être prolongé. Or le mandat de directeur général de la SET Aménagement est lié à celui de la SET,
  - La participation de ces sept collectivités s'est concrétisée par transfert d'actions du Département.
- ◎ L'accueil de la Ville de Saint-Pierre des Corps le 19 novembre 2024, l'entrée de cet actionnaire ayant été réalisée par un transfert d'actions entre la Métropole et elle.
- ◎ La signature des premiers contrats de concession, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de mandat de maîtrise d'ouvrage :
  - L'ensemble des contrats signés en 2024 par la Set Aménagement, hors concession, totalise un montant d'honoraires pour l'exercice de s'élevant à 34.043 euros HT
  - Les investissements générés par ces contrats représentent un total de travaux de 552.000 euros TTC pour le Smadait
  - Plusieurs autres contrats sont en préparation et devraient être signés en 2025 pour un montant total de 358.469 euros HT d'honoraires

A fin 2024, sur les 22 collectivités actionnaires, seules six ont conclu ou vont conclure des contrats avec la SPL.

Le démarrage a été plus lent que prévu du fait notamment du manque de crédits des collectivités et d'un travail de pédagogie restant à améliorer afin de faire comprendre aux élus et aux services des collectivités du territoire, la complémentarité des outils présents sur le département et la différence de niveau d'ingénierie fournie par ces différents acteurs.

Les élus sont en tout cas convaincus de l'utilité de cette SPL qu'ils espèrent développer dans les années futures.

## ◎ Situation financière de la SET Aménagement

### ⇒ Bilan simplifié

<b>Actif</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Passif</b>	<b>31/12/2024</b>
Immobilisations incorporelles		Capital social	1 196 500
Immobilisations corporelles		Réserves, RAN et résultat	- 97 443
Immobilisations financières		<b>Total capitaux permanents</b>	<b>1 099 057</b>
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>-</b>		
Stocks nets	34 255	Dettes d'exploitation et divers	145 116
Actifs d'exploitation	98 885	<b>Total dettes d'exploitation et CT</b>	<b>145 116</b>
Disponibilités	1 111 034		
<b>Total actif circulant</b>	<b>1 244 173</b>	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>Total passif</b>	<b>1 244 173</b>
<b>Total actif</b>	<b>1 244 173</b>		

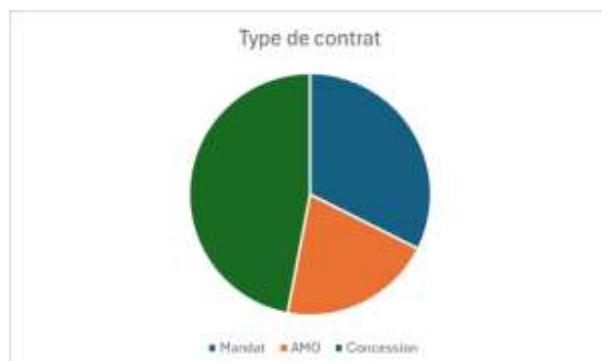
### ⇒ Compte de résultat simplifié

<b>PRODUITS</b>	<b>2024</b>	<b>CHARGES</b>	<b>2024</b>
Produits d'exploitation	34 046 €	Charges d'exploitation	131 489 €
<i>dont chiffre d'affaires</i>	18 043 €	<i>dont charges salariales</i>	- €
Produits financiers	- €	Charges financières	- €
Produits exceptionnels	- €	Charges exceptionnelles	- €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 97 442 €</b>	Impôt sur les bénéfices	- €

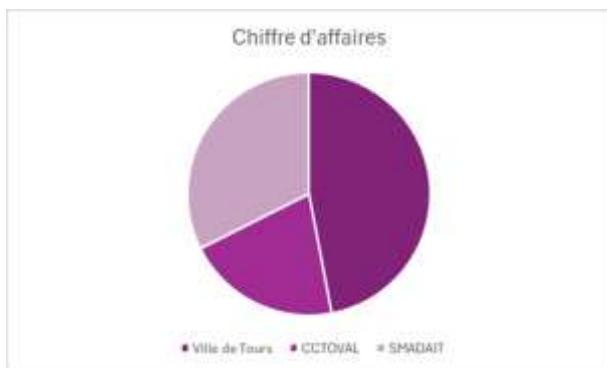
Le montant des pertes s'élève à 97.442 euros.

## ◎ Présentation du chiffre d'affaires

### ⇒ Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité



➲ Répartition du chiffre d'affaires par client



◎ Perspectives de développement

Prévisions d'activités	2024	2025	2026	2027	2028
AMO	7 008 €	39 665 €	- €	- €	- €
MOD	11 003 €	80 054 €	112 764 €	121 954 €	73 775 €
Concession	16 000 €	238 750 €	520 000 €	724 000 €	311 057 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>34 011 €</b>	<b>358 469 €</b>	<b>632 764 €</b>	<b>845 954 €</b>	<b>384 832 €</b>

Prévisions par donneur d'ordre	2024	2025	2026	2027	2028
Ville de Tours	16 000 €	142 000 €	197 000 €	338 000 €	164 000 €
Conseil départemental 37	- €	- €	- €	- €	- €
TMVL	- €	96 750 €	323 000 €	445 834 €	147 057 €
Smadait	11 003 €	38 987 €	5 120 €	- €	- €
CCTOVAL	7 008 €	8 165 €	61 644 €	34 320 €	45 475 €
Beaulieu-les-Loches	- €	17 400 €	16 000 €	7 000 €	15 000 €
Veigné	- €	55 167 €	30 000 €	20 800 €	13 300 €
<b>Total HT</b>	<b>34 011 €</b>	<b>358 469 €</b>	<b>632 764 €</b>	<b>845 954 €</b>	<b>384 832 €</b>

### 3- ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITE OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE ET L'EPL

- ◎ Contrats signés entre la collectivité ou le groupement et la SET Aménagement
- ⇒ Pour la ville de Tours

<b>Objet</b>	ZAC des Casernes Beaumont Chauveau
<b>Montant HT</b>	16.000 € HT
<b>Date signature</b>	Délibération Ville de Tours le 07/10/2024 Prise d'effet le 18/12/2024
<b>Secteur d'activité</b>	Aménagement de l'ancienne caserne militaire

- ⇒ Pour la Communauté de Communes Touraine Ouest Vallées : CCTOVAL

<b>Objet</b>	AMO Rénovation EHPAD Bourgueil
<b>Montant HT</b>	7.008 € HT
<b>Date signature</b>	15/05/2024
<b>Secteur d'activité</b>	Construction

- ⇒ Pour le SMADAIT

<b>Objet</b>	Mandat pour le parking de l'aéroport
<b>Montant HT</b>	11.003 € HT
<b>Date signature</b>	05/08/2024
<b>Secteur d'activité</b>	Aménagement

- ◎ Avances en compte courant consenties par la collectivité ou le groupement à l'EPL

Néant.

- ◎ Garanties d'emprunt consenties par la collectivité à l'EPL

La Ville de Tours a délibéré le 07 octobre 2024 afin de confirmer la garantie octroyée sur un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre. Cet emprunt consenti à la SET a fait l'objet d'un transfert de la part de l'Etablissement bancaire, la concession des Casernes Beaumont-Chauveau ayant fait l'objet d'un nouveau contrat de concession au sein de la Set Aménagement. Le capital restant dû au moment du transfert est de 1.319.080,38 €.

- ◎ Aides octroyées au titre du développement économique

Néant.

- ◎ Autres concours financiers consentis par la collectivité à l'EPL

Néant.

## 4- ETAT DES PARTICIPATIONS – SITUATION DU GROUPE

Néant.

## 5- EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNEE

### ◎ Evolutions statutaires

- ⇒ Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

<b>Date de l'Assemblée générale extraordinaire</b>	12 mars 2024
<b>Objet de la modification</b>	Constitution de l'EPL : nomination des premiers administrateurs, du Président, des censeurs, et du Commissaire aux Comptes

- ⇒ Historique des 5 dernières années

N/A

### ◎ Evolutions de l'actionnariat

- ⇒ Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année

Actionnaires	Au 12 mars 2024			Au 17/09/2024			Au 19/11/2025		
	Nombre d'actions	Montant de l'apport réalisé	Pourcentage	Nombre d'actions	Montant de l'apport réalisé	Pourcentage	Nombre d'actions	Montant de l'apport réalisé	Pourcentage
Département de l'Indre et Loire	7 550 actions	755 000 €	63,10%	7 520 actions	752 000 €	62,85%	7 520 actions	752 000 €	62,85%
Tours Métropole Val de Loire	2 000 actions	200 000 €	16,72%	2 000 actions	200 000 €	16,72%	1 995 actions	199 500 €	16,67%
Ville de Tours	2 000 actions	200 000 €	16,72%	2 000 actions	200 000 €	16,72%	2 000 actions	200 000 €	16,72%
Communauté de Communes Touraine Est Vallées	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%
Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%
Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%
Communauté de Communes Touraine Val de Vienne	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%
Communauté de Communes Autour de Chêneceaux	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%
Communauté de Communes Loches Sud Touraine	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%
Communauté de Communes du Castelrenaudais	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International Tours Val de Loire	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%	50 actions	5 000 €	0,42%
Ville de Montlouis	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%
Ville de Bléré	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%
Ville de Sainte-Catherine de Fierbois	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%
Ville de Saint-Pierre des Corps			0,00%			0,00%	5 actions	500 €	0,04%
Ville de d'Avoine			0,00%	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%
Ville de Beaulieu-Lès-Loches			0,00%	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%
Ville de La-Chapelle-Blanche-Saint-Martin			0,00%	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%
Ville de Loches			0,00%	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%
Ville de Sepmes			0,00%	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%
Ville de Veigné			0,00%	5 actions	500 €	0,04%	5 actions	500 €	0,04%
<b>TOTAL</b>	<b>11 965 actions</b>	<b>1 196 500 €</b>	<b>100%</b>	<b>11 965 actions</b>	<b>1 196 500 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>11 965 actions</b>	<b>1 196 500 €</b>	<b>100,00%</b>

➲ Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année

Date de l'opération	Nature de l'opération	Modalités de l'opération
17/09/2024	Cession d'actions du Département au profit de 7 communes	Transfert d'actions sans augmentation de capital
19/11/2024	Cession d'actions de TMVL au profit d'une commune	

➲ Historique des cinq dernières années

N/A

Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année

## 6- BILAN DE GOUVERNANCE

◎ Réunions du Conseil d'administration

Collectivité	CAN°1	12/03/2024	CAN°2	17/09/2024	CAN°3	19/11/2024	Moyenne
CD37	6	100%	4	67%	3	50%	72%
TMVL	2	100%	2	100%	1	50%	83%
Tours	2	100%	1	50%	2	100%	83%
SMADAIT	1	100%	1	100%	0	0	67%
CCTEV	1	100%	1	100%	0	0	67%
Autoour de Chenonceaux	1	100%	0	0%	0	0%	33%
OC Castelrenaudais	1	100%	1	100%	1	100%	100%
OCLST	1	100%	1	100%	0	0	67%
OCTOVAL	1	100%	1	100%	0	0	67%
OCTVV	1	100%	0	0%	0	0	33%
OCTVI	1	100%	1	100%	0	0	67%
Bléré	1	100%	1	100%	1	100%	100%
Montlouis	1	100%	1	100%	1	100%	100%
Sainte-Catherine de Fierbois	1	100%	1	100%	0	0	67%
Avoine			1	100%	0	0	50%
Beaulieu-les-Loches			1	100%	1	100%	100%
La Chapelle Saint-Martin			1	100%	1	100%	100%
Loches			1	100%	0	0%	50%
Marigny-Marmande			1	100%	1	100%	100%
Saint-Pierre des Corps					0	0%	0%
Sepmes			1	100%	0	0%	50%
Veigné			1	100%	0	0%	50%

Les représentants du SMADAIT et de la CCTEV sont administrateurs représentant l'assemblée spéciale.

Les représentants de tous les autres petits actionnaires sont censeurs au Conseil d'administration. C'est la raison pour laquelle leur présence est notée également.

## ◎ Réunions de l'Assemblée Spéciale

Collectivité	AS N° 1	12/03/2024	AS N°2	17/09/2024	AS N°3	19/11/2024	Moyenne
SMADAIT	1	100%	1	100%	0	0	67%
OCTEV	1	100%	1	100%	0	0	67%
Autour de Chenonceaux	1	100%	0	0%	0	0%	33%
CC Castelrenaudais	1	100%	1	100%	1	100%	100%
OCLST	1	100%	1	100%	0	0	67%
OCTOVAL	1	100%	1	100%	0	0	67%
CCTVV	1	100%	0	0%	0	0	33%
OCTVI	1	100%	1	100%	0	0	67%
Bléré	1	100%	1	100%	1	100%	100%
Montlouis	1	100%	1	100%	1	100%	100%
Sainte-Catherine de Fierbois	1	100%	1	100%	0	0	67%
Avoine			1	100%	0	0	50%
Beaulieu-les-Loches			1	100%	1	100%	100%
La Chapelle Saint-Martin			1	100%	1	100%	100%
Loches			1	100%	0	0%	50%
Marigny-Marmande			1	100%	1	100%	100%
Saint-Pierre des Corps					0	0%	0%
Sepmes			1	100%	0	0%	50%
Veigné			1	100%	0	0%	50%

## ◎ Réunions de l'Assemblée Générale

Collectivité	AG N°1	12/03/2024
CD37	1	100%
TML	1	100%
Tours	1	100%
SMADAIT	1	100%
OCTEV	1	100%
Autour de Chenonceaux	1	100%
CC Castelrenaudais	1	100%
OCLST	1	100%
OCTOVAL	1	100%
CCTVV	1	100%
OCTVI	1	100%
Bléré	1	100%
Montlouis	1	100%
Sainte-Catherine de Fierbois	1	100%

## ◎ Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux

Rémunération des représentants de la collectivité : Néant

Rémunération du Directeur Général au titre de son mandat social : 10.000 €

## ◎ Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la SET Aménagement

- ⌚ Principaux risques et incertitudes : démarrage plus lent que prévu qui va nécessiter un plan d'action afin de convaincre élus et services de l'utilité de l'outil
- ⌚ Contrôle interne : calqué sur celui en vigueur dans le SET
- ⌚ Contrôles externes : néant

## ◎ Contrôle analogue

Lors de l'année 2024, ont été mis en œuvre :

- ⌚ Les comités techniques, qui se réunissent avant chaque conseil d'administration conformément au pacte d'actionnaires en vigueur, à l'exclusion du premier Conseil qui a désigné les membres de ce comité.
- ⌚ Les rendez-vous réguliers entre le Président de la SPL et le Directeur Général. En 2024, on peut noter les rendez-vous suivants, en dehors des points avant ou post conseil d'administration :
  - 29/05 de 9h00 à 10h30
  - 03/07 de 9h00 à 10h30
  - 4/09 de 9h00 à 10h30
  - 16/10 de 9h00 à 10h30
  - 13/11 de 9h à 10h30